



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

*L'Union des producteurs agricoles*

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

### AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

**Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2022**

Le 3 août 2021



Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien  
Bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
450 679-0530  
upa.qc.ca

# 1. Résumé des recommandations

---

- ➔ **Recommandation 1** : Que le gouvernement hausse le budget global destiné au secteur agricole et que cette hausse soit proportionnelle à la croissance des recettes agricoles, de façon que l'investissement public en agriculture soit conséquent avec l'ampleur et l'importance stratégique que revêt ce secteur dans l'économie canadienne.
- ➔ **Recommandation 2** : Que le gouvernement maintienne tous les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) actuels et qu'il les bonifie pour les rendre plus adaptés aux risques émergents.
- ➔ **Recommandation 3** : Que le gouvernement mette en place un nouveau programme, intitulé Agri-vert, visant à rémunérer les producteurs qui respecteront certaines exigences environnementales ou qui appliqueront certaines pratiques.
- ➔ **Recommandation 4** : Que le gouvernement offre un programme de soutien et d'accompagnement consacré à l'ensemble des adaptations nécessaires des entreprises agricoles pour faire face aux changements climatiques.
- ➔ **Recommandation 5** : Que le gouvernement accorde un budget stable et prévisible en recherche et innovation agronomiques et agroenvironnementales.
- ➔ **Recommandation 6** : Que le gouvernement assure un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada.
- ➔ **Recommandation 7** : Que le gouvernement offre un programme de partage des coûts de la certification biologique.
- ➔ **Recommandation 8** : Que le gouvernement mette en œuvre rapidement et intégralement les dispositions prévues au projet de loi C-208 qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2021.
- ➔ **Recommandation 9** : Que le gouvernement élimine ou limite le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce.
- ➔ **Recommandation 10** : Que le gouvernement accorde aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement remboursable et non imposable pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou usagés) équivalant à 30 % du coût d'acquisition.
- ➔ **Recommandation 11** : Que le gouvernement augmente de 10 M\$ à 20 M\$ le seuil de capital imposable qui limite l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) pour les sociétés par actions agricoles.
- ➔ **Recommandation 12** : Que le gouvernement offre une compensation pleine et complète aux producteurs de lait pour atténuer les pertes de marchés liées à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM).
- ➔ **Recommandation 13** : Que le gouvernement mette en place un programme supplémentaire de compensations pour atténuer les répercussions négatives des contraintes à l'exportation imposées par l'ACEUM.
- ➔ **Recommandation 14** : Que le gouvernement canadien n'accorde plus aucune concession touchant les produits sous gestion de l'offre dans les futures négociations commerciales.



Le secteur agroalimentaire, composé de l'agriculture et de la transformation alimentaire, a démontré une grande résilience durant la dernière année, affichant des recettes et des revenus nets en hausse en pleine pandémie. Pour cette raison, il est un incontournable pour la relance économique du Canada.

Sur le plan strictement économique, le secteur agroalimentaire génère un emploi sur huit et des recettes de plus de 140 G\$. Depuis les trois dernières années, ses exportations excèdent annuellement 65 G\$. Soulignons également que la vigueur de ce secteur est essentielle à la prospérité des régions rurales et à la sécurité alimentaire des Canadiens.

Les entreprises agricoles sont disposées à en faire plus, notamment sur le plan agroenvironnemental. Pour y arriver, les producteurs ont besoin d'un engagement ferme et à long terme, accompagné d'investissements conséquents des gouvernements.

## 2. Assurer la compétitivité du secteur agricole canadien

---

Au Canada, les investissements publics dans le développement et le soutien au secteur agricole stagnent ou reculent depuis de nombreuses années et le pays accuse un retard grandissant par rapport à de nombreux autres États.

À cet effet, les plus récentes données publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent que l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) canadiens s'établissait à 9 % des recettes financières des producteurs en 2019, contre 19 % dans l'Union européenne, 18 % dans les pays de l'OCDE et 12 % aux États-Unis.

Les programmes de GRE sont plus nécessaires que jamais. Les entreprises agricoles sont exposées de façon croissante à divers risques émergents : pandémie de la COVID-19, guerres commerciales entre pays étrangers affectant les marchés agricoles mondiaux, événements climatiques extrêmes, etc. Ces événements, imprévisibles et incontrôlables par les producteurs agricoles, requièrent un ensemble de programmes de GRE permettant de faire face à diverses situations.

De plus, les attentes de la société envers le secteur et les entreprises agricoles croissent d'année en année, notamment en matière de protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques et de bien-être animal. Pour répondre à ces attentes, les entreprises agricoles canadiennes doivent faire des investissements et assumer des coûts supplémentaires sans toutefois voir leurs revenus augmenter. Ce faisant, leur niveau d'endettement a pratiquement doublé depuis les 10 dernières années.

À cet égard, l'Union des producteurs agricoles (UPA) demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de hausser le budget global destiné au secteur agricole et de faire en sorte que cette hausse soit proportionnelle à la croissance des recettes agricoles, de façon que l'investissement public en agriculture soit conséquent avec l'ampleur et l'importance stratégique que revêt ce secteur dans l'économie canadienne;
- ➔ de maintenir tous les programmes de GRE actuels et de les bonifier pour les rendre plus adaptés aux risques émergents.

## 3. Investir en agroenvironnement

---

### 3.1. Rétributions et recherche

Les agriculteurs sont des acteurs de changement dans le domaine de l'agroenvironnement. La mise en œuvre de pratiques et de mesures agroenvironnementales additionnelles peut contribuer aux défis environnementaux majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées, mais la plupart de ces pratiques entraînent des coûts et des risques supplémentaires pour les entreprises agricoles qui doivent être soutenus et partagés. Très peu utilisée au Canada, la rétribution des producteurs agricoles pour les biens publics qu'ils produisent favorise l'adoption de pratiques bénéfiques et fournit aussi un complément de revenu aux agriculteurs.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de mettre en place un nouveau programme, intitulé Agri-vert, visant à rémunérer les producteurs qui respecteront certaines exigences environnementales ou qui appliqueront certaines pratiques;
- ➔ d'offrir un programme de soutien et d'accompagnement consacré à l'ensemble des adaptations nécessaires des entreprises agricoles pour faire face aux changements climatiques;
- ➔ d'accorder un budget stable et prévisible en recherche et innovation agronomiques et agroenvironnementales.

### 3.2. Production biologique

Le Canada doit offrir un soutien concurrentiel pour favoriser le développement de la filière agricole biologique canadienne. À titre d'exemples :

- ➔ Les normes biologiques nationales doivent être révisées tous les cinq ans, mais le Canada n'a pas de programme pour soutenir les travaux de révision contrairement aux États-Unis et à l'Union européenne qui ont déjà des programmes à cet effet;
- ➔ Le Canada pourrait également augmenter le nombre d'entreprises certifiées s'il établissait, comme les Américains, un programme de partage des coûts de la certification biologique.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ d'assurer un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada;
- ➔ d'offrir un programme de partage des coûts de la certification biologique.



## 4. Actualiser le régime fiscal des entreprises agricoles et forestières

---

### 4.1. Vente d'actions d'entreprises agricoles au sein d'une même famille

Le ministère des Finances a annoncé qu'il publierait des modifications aux règles du projet de loi C-208 en ajoutant des mesures visant à assurer l'équité du régime fiscal canadien.

Ces mesures annoncées, mais non précisées créent de l'incertitude. Le gouvernement devrait s'inspirer de ce qui a été fait par le gouvernement du Québec qui a établi sept critères qui doivent être respectés pour qu'un transfert familial d'actions puisse avoir les mêmes avantages fiscaux qu'une vente à une société détenue par une personne non liée.

### 4.2. Transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet au cédant de limiter ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans l'entreprise à un enfant. Or, aujourd'hui, bien des entreprises agricoles sont exploitées par plus d'une famille. Des neveux ou des nièces prennent la relève sans qu'ils puissent bénéficier du même traitement fiscal que celui offert aux enfants.

### 4.3. Séparation d'actionnaires d'une même famille

Contrairement à ce qui est observé dans d'autres secteurs d'activité, il n'est pas rare que le partage des actifs entre deux copropriétaires qui se séparent pour continuer individuellement leur exploitation ne respecte pas les proportions de détention des actions, en raison des différentes situations et lois, dont la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* au Québec. Par souci d'équité, un des actionnaires doit alors verser une contrepartie à l'autre. Nous croyons que celle-ci ne devrait pas être imposable lorsqu'elle est réinvestie dans l'entreprise et qu'il y a poursuite des activités agricoles.

Le projet de loi C-208 apporte une solution à ce problème. Dans la mise en œuvre de cette Loi, le gouvernement devra s'assurer que la solution apportée aux problèmes de séparation d'actionnaires est maintenue intégralement.

### 4.4. Crédit d'impôt à l'investissement pour les fermes de petite taille

Les données de Statistique Canada de 2016 révèlent que plus de 44 % des fermes canadiennes enregistrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$. Parmi ces entreprises, on trouve des dizaines de milliers de fermes peinant à dégager des revenus leur permettant d'investir pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

## 4.5. Accessibilité à la DAPE pour les sociétés par actions agricoles

Avec la hausse importante du coût des actifs agricoles et de l'endettement qui s'ensuit pour en faire l'acquisition, il est de plus en plus courant de voir des fermes incorporées franchir le seuil de 10 M\$ de capital imposable. Celles-ci se trouvent alors limitées dans leur accès à la DAPE.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de mettre en œuvre rapidement et intégralement les dispositions prévues au projet de loi C-208 qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2021;
- ➔ d'éliminer ou de limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce;
- ➔ d'accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement remboursable et non imposable pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou usagés) équivalant à 30 % du coût d'acquisition;
- ➔ d'augmenter de 10 M\$ à 20 M\$ le seuil de capital imposable qui limite l'accès à la DAPE pour les sociétés par actions agricoles.

## 5. Soutenir le secteur laitier dans le cadre de l'ACEUM

6

Rappelons que d'importantes concessions ont été faites par le Canada pour le secteur laitier dans le cadre de l'ACEUM :

- ➔ accès supplémentaires au marché laitier de 3,9 %;
- ➔ élimination de la classe d'ingrédients laitiers (classe 7) qui permettait aux producteurs d'offrir aux transformateurs une option concurrentielle aux ingrédients importés;
- ➔ plafonnement des exportations de solides non gras du lait de son industrie laitière et application d'une surtaxe aux exportations qui excéderaient ce seuil;
- ➔ soumission à l'examen des Américains de tout changement à la classification et aux prix de vente du lait des producteurs aux transformateurs canadiens.

Malgré ces nombreux engagements du gouvernement et la mise en œuvre de l'entente, les producteurs sont toujours en attente d'une annonce concernant les compensations pour les pertes de marchés liées à l'ACEUM.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ d'offrir une compensation pleine et complète aux producteurs de lait pour atténuer les pertes de marchés liées à l'ACEUM;
- ➔ de mettre en place un programme supplémentaire de compensations pour atténuer les répercussions négatives des contraintes à l'exportation imposées par l'ACEUM;
- ➔ de n'accorder aucune autre concession touchant les produits sous gestion de l'offre dans les futures négociations commerciales.



ISBN 978-2-89556-217-7 (PDF)  
Dépôt légal, 3<sup>e</sup> trimestre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives du Canada

